



La cause de l'autérité est aussi d'actualité dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche

Dans notre secteur, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR) a annoncé une hausse de son budget de 700 M€ en 2018. Cette faible augmentation sera en réalité absorbée pour près de la moitié par le remboursement de la dette contractée auprès des organismes internationaux de recherche. Il restera 400 M€ pour financer les évolutions de carrière, remplacer les départs, pour répondre à l'augmentation continue du nombre d'étudiants, pour rénover les bâtiments, développer la recherche, réduire l'emploi précaire et améliorer les conditions de travail. 25 M€ supplémentaires iraient aux laboratoires. Lesquels ? Sous quelles formes ? Rapporté au nombre de laboratoires, c'est infinitésimal ! Pour rappel au début de l'été 331 M€ ont été annulés sur le budget 2017 dont 95 M€ de crédits pour la recherche et les formations universitaires ! Et ce malgré les engagements annoncés en avril par le candidat Macron de sanctuariser le budget de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Bref, les universités et les laboratoires seront toujours confrontés à la misère de leurs financements, à la course épuisante et sans fin aux contrats, dont la très grande majorité est finalisée. Les 70 000 précaires de l'enseignement supérieur et de la recherche n'auront toujours pour la plupart d'entre eux que pôle emploi comme horizon.

La loi Travail impacte directement l'Enseignement Supérieur et la Recherche

Sous l'appellation de CDI de projet, le gouvernement veut étendre à toutes les branches professionnelles le CDI de chantier (appelé aussi CDI de mission). C'est une des mesures les plus nocives des ordonnances sur le Code du Travail. En dehors du CDI de chantier, le droit du travail reconnaît les CDD et les CDI. Faux CDI (puisque'il a une fin prévue au terme de la

mission) mais vrai CDD, rendant le salarié encore plus corvéable. Ce dispositif est une attaque en règle contre le CDI. Rappelons que les CDD de droit public peuvent durer jusqu'à 6 ans sans aucune obligation pour l'employeur public de CDI-ser avant la durée limite de 6 ans. Le CDI de projet est donc signé pour un temps limité à la durée du projet et c'est l'employeur qui estime la fin du projet. Il n'inclut aucune prime de précarité et si le salarié trouve un vrai CDI par ailleurs il doit un préavis de 3 mois en moyenne, soit bien plus que le CDD. Le CDI de projet coûte moins cher que le CDD et fragilise encore plus le salarié. Il amplifiera la dérégulation du travail, que ce soit dans le secteur privé ou dans le public.

Comme d'autres éléments (fusion des instances de représentation des personnels, suppression des CHSCT, inversion de la hiérarchie des normes), les agents de la Fonction publique seront de toute évidence impactés.

Tout en reprenant les revendications de la Fonction Publique

- défense du Statut des fonctionnaires,
- augmentation des salaires par une forte revalorisation du point d'indice et des mesures pour rattraper les pertes antérieures,
- face à la hausse de la CSG, que nous contestons, l'attribution de points permettant une amélioration du pouvoir d'achat,
- la reconnaissance du travail effectué dans le déroulement de carrière et donc l'abrogation de toutes les formes de salaire au mérite,
- des créations d'emplois statutaires et l'arrêt immédiat de toutes les suppressions,
- le non-rétablissement du jour de carence,
- la défense et le développement des missions publiques et l'abandon de tous les projets de privatisation,
- la revalorisation des carrières, la revalorisation des filières et des corps notamment les corps à prédominance féminine afin d'appliquer le principe : « un salaire égal pour un travail de valeur égale », ainsi que la reconnaissance des qualifications, la reconnaissance de la pénibilité par le maintien et l'extension de la catégorie active,

- le maintien et le renforcement de nos systèmes de retraite, la revalorisation urgente des pensions versées, les moyens nécessaires à la formation professionnelle).

le personnel de l'Enseignement Supérieur et la Recherche se mobilise pour exiger :

- ▶ un plan pluriannuel de création d'emplois de fonctionnaires, enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, personnels techniques de bibliothèques et administratifs à hauteur de 5 000 créations par an pendant 10 ans ; dès à présent, dégel de tous les emplois vacants ;
- ▶ la fin de la politique de précarisation et la mise en place d'un plan de titularisation des contractuels et vacataires de l'ESR ;
- ▶ une réelle augmentation du financement public de l'ESR : 3 milliards d'€/an pendant 10 ans pour atteindre l'objectif de 1% du PIB pour la recherche publique et 2% du PIB pour l'enseignement supérieur ;
- ▶ la garantie d'un libre accès à l'Enseignement Supérieur pour l'ensemble des bacheliers.

